

« Le Florentin » 1 178, Route du Bord de Mer
06700 Saint-Laurent du Var
Tél / Fax : 04 92 12 97 52
aefe@wanadoo.fr - www.aefe-france.fr

PROGRAMME DE FORMATION

THEMATIQUE : FORMATION A LA CONDUITE EN SECURITE DES PLATEFORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNEL ET PASSAGE DES TESTS CACES®

CATEGORIES: TYPE A Cat. 1 Cat. 2 Cat. 3

TYPE B Cat. 1 Cat. 2 Cat. 3

NIVEAU : Initial Perfectionnement

DUREE : Personnel Débutant : 5 journées de formation et passage des tests caces® = 35 heures

Personnel Confirmé : 3 journées de formation et passage des tests caces® = 21 heures

Recyclage : 2 journées de formation et passage des tests caces® = 14 heures

LIEU : Sur site Dans nos locaux

PUBLIC : Toute personne de plus de 18 ans appelée à manipuler une PEMP.

Le stagiaire devra être titulaire du permis correspondant à la catégorie de véhicule équipé de la PEMP. En cas de non possession du permis de conduire, le stagiaire devra se faire accompagner d'un conducteur qualifié.

OBJECTIF : Etre capable de conduire et d'utiliser une PEMP dans le respect des règles de sécurité.

Vérifier l'aptitude à la conduire des PEMP d'une ou plusieurs catégories conformément à la recommandation R386 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM).

PRE-REQUIS : Aucun pour les débutants et Caces® pour les confirmés.

Attention : l'aptitude médicale à occuper le poste de travail aura été préalablement reconnue par la médecine du travail.

TYPE D'ACTION : Acquisition des connaissances Perfectionnement

CONTENU DE LA FORMATION :

Partie théorique :

Eléments d'accidentologie

Cadre réglementaire

Différents catégories de CACES®

Eléments constitutifs d'une PEMP

Choix de l'engin

Vérifications avant prise de poste

Déplacements sécurisés

Connaissance du véhicule industriel

Partie pratique :

Découverte de l'engin et prise de poste

Equipements obligatoires de sécurité

Stabilisation

Elévations

Opérations particulières
Fin de poste
Travail par atelier si la formation se déroule sur notre site.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Partie théorique : Méthodes actives adaptées à la formation des adultes. Alternances d'exposés du formateur, tour de table et échanges avec le groupe.

Partie pratique : Alternances d'explications et conseils du formateur. Mise en pratique des différentes situations rencontrées dans le cadre du travail avec le type d'engin enseigné.

Utilisation de PEMP conformément à la recommandation R 386 de la CNAM.

Terrain avec aire d'évolution et organisation par ateliers pédagogiques, si l'action de formation d'effectue sur notre site. Si l'action se déroule chez le client, se référer au tableau ci joint pour une mise à disposition du matériel le jour de la formation et des tests Caces®.

MODALITE D'EVALUATION ET DE SUIVI :

Évaluation de satisfaction « à chaud » : opinion des stagiaires et formalisation.

Évaluation pédagogique : Questionnaire à Choix Multiples (QCM) et examen pratique suivant référentiel

SANCTION DU STAGE : Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES®) pour les PEMP conforme à la recommandation R 386 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) suivant catégorie.

Attestation de fin de stage et autorisation de conduite proposé à l'employeur à remettre ensuite à son personnel.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES (suite)

Les moyens ci-dessous sont mis à la disposition du testeur soit par l'organisme de formation pour les tests se réalisant en inter, soit par le client pour les tests se déroulant dans son entreprise. Dans ce cas, le client s'engage à transmettre au testeur la notice d'utilisation de l'engin en français, la dernière vérification générale avec un document justifiant de la levée des éventuelles réserves, ainsi que le document attestant de la conformité aux normes CE.

Dans le cas où l'ensemble des matériels énoncés ne serait pas disponible, le testeur ne pourrait pas réaliser le test CACES®.

catégories	Type de plates-formes élévatrices Mobiles de Personnels :
1A	<i>PEMP dont la translation n'est admise qu'avec la plate-forme de travail en position de transport avec élévation suivant un axe vertical.</i>
1B	<i>PEMP dont la translation n'est admise qu'avec la plate-forme de travail en position de transport avec élévation multidirectionnelle.</i>
2A	<i>PEMP dont la translation de la plate-forme de travail en position haute ne peut être commandée que par un organe situé sur le châssis avec élévation suivant un axe vertical.</i>
2B	<i>PEMP dont la translation de la plate-forme de travail en position haute ne peut être commandée que par un organe situé sur le châssis avec élévation multidirectionnelle.</i>
3A	<i>PEMP dont la translation avec la plate-forme de travail en position haute ne peut être commandée que par un organe situé sur la plate-forme de travail avec élévation suivant un axe vertical.</i>
3B	<i>PEMP dont la translation avec la plate-forme de travail en position haute ne peut être commandée que par un organe situé sur la plate-forme de travail, avec élévation multidirectionnelle.</i>



Nota : la PEMP à élévation verticale avec bras pendulaire de la catégorie B ne peut être utilisée pour du test de catégorie B car non représentative.

Matériels	Cat. 1A	Cat.1B	Cat.2A	Cat.2B	Cat.3A	Cat.3B
Surface verticale avec toiture	x	x	x	x	x	x
Plots (10 environs)	x	x	x	x	x	x
Panneaux de signalisation		x	x	x		
Aire d'évolution (Parcours)	x	x	Pour le conducteur	Pour le conducteur	x	x
Surface plane	x	x	x	x	x	x
Sous-surface plane	x	x	x	x	x	x
Sur-surface plane		x		x		x
Espace limité		x	x	x		x
Différents sols			x	x	x	x

Equipements de Protection individuelle

- Casques avec jugulaire
- Chaussures de sécurité
- Vêtements réfléchissants (en cas d'utilisation sur voies ouvertes à la circulation)
- Gants
- Harnais (si les préconisations du constructeur imposent son port)
- Protection auditive

N.B. Celui qui obtient un CACES® PEMP pour une catégorie de groupe B peut obtenir l'autorisation de conduite du groupe A de ce type de PEMP, avec l'accord de l'employeur

